L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DU CONSEIL GENERAL ET DE LA PREMIERE MUNICIPALITE—NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 24 AVRIL 1849.

Imprimé et publié par
MAGNE & WEISSE.
No. 83, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS:
MARDI MATIN, 24 AVRIL 1849.

SIXIEME DISTRICT, ATTENTION!!

Les whigs du sixième District représentatif et en général les amis de l'Administration qui y résident, sont invités à se réunir au Café Kansas, encoignure Royale et Hopital, mercredi, 25 courant, à 7 heures du soir, pour désigner leurs délégués à la grande Convention Republicaine de Baton-Rouge.

W. L. Murphy,	Armand Pitié,
Cyprien Dufour,	Victor Séré,
T. Prados,	J. B. F. Maxent,
Jose Barnes,	John Dufhonde,
Charles Micaine,	J. T. Dufour,
Louis Séré,	Leon Séré,
François Correjolles,	Jules Benit,
Juvenon Viosca,	Manuel Elliott,
E. Barthe,	Louis Surgi,
Gaston Preval,	G. Wasse,
L. Courtiere, jr.,	F. Seixchneydre,
T. W. Collins,	Jules Cassard,
J. A. Bosneval,	J. A. Durel,
J. V. Gourdain,	E. Gicquel,
John Watkins,	Alex. Bonneval.

WHIGS DU QUATRIEME DISTRICT!!

Les Whigs du 4me District Représentatif, et en général les amis de l'Administration qui y résident, sont invités à se réunir au café du Théatre d'Orléans, vendredi 27 courant, à 7 heures du soir, pour désigner leurs délégués à la Grande Convention Republicaine de Baton Rouge.

John H. Lamothe,	Felix Labatut,
F. L. Fabre,	Manuel Blasco,
Armand Dejan,	Martin Blasco,
P. Barque,	James Lamothe Sr.,
P. A. Nantro,	Norbert Vignie,
Auguste Brosse,	Alph Miltenberger,
Gustave Miltenberger,	A. Miltenberger,
Hyde, Mossy,	Chs Boudousquie,
G. O. Prannier,	L. P. Bureau,
Gratin Reyn[illegible],	C. Roselius.

L'EXPEDITION DU COLONEL FREMONT.

DETAILS NECESSAIRES.

On vient de recevoir à Washington des lettres du colonel Fremont qui renferment des détails circonstanciés sur l'expédition qu'il commandait. La dernière de ces lettres est datée de Sierra Fé, 2 février.

Mes hommes, écrit le colonel Fremont, [illegible] arrivés sans encombre jusqu'à une petite distance des sources de l'Arkansas. Nous nous [illegible] en marche le 25 novembre avec cent [illegible] trente boisseaux de mais en [illegible] pour nourrir nos animaux lorsque [illegible] trouverions au milieu des neiges. A [illegible] avec moi un guide qui depuis [illegible] habitait les montagnes. Je lui [illegible] connaissance du pays; je me [illegible], et cette erreur nous fut fatale. Après [illegible] traversé les montagnes, nous perdimes [illegible] battre la campagne au milieu [illegible] des neiges, grace à l'ignorance de notre guide. Cependant, les neiges s'amoncelaient dans les [illegible] les défilés, dans toutes les gorges de [illegible].

Le 11 décembre, nous nous trouvames au [illegible] du Rio del Norte canon. Notre [illegible] homme Bill Williams conçut la fatale pensée de nous faire gravir la Sierra San Juan, l'un des pics les plus élevés des Montagnes Rocheuses. La neige tombait depuis plusieurs [illegible] sur le versant [illegible] où le froid était [illegible] plus chaudes de la [illegible] Fahrenheit était à [illegible].

[illegible] Sierra [illegible] balayé par un vent [illegible]. En voyant le tranchir, nous reçûmes [illegible] cette neige fine et sèche qui [illegible] certaines montagnes et est [illegible] des voyageurs. Nous du[illegible] devant ce formidable ennemi [illegible] les pieds et [illegible]. Nos mulets tombaient comme [illegible] autour des feux du camp. Notre [illegible] mourir.

[illegible] une nouvelle tentative [illegible] à tomber à d'ecns [illegible]. Nous parvinmes après des efforts [illegible] un chemin dans cette [illegible] sur le versant [illegible] à douze [illegible] pieds au dessus [illegible]. A l'Ouest, on n'apercevait [illegible] qu'un vaste océan de neige. L'orage augmentait. Nous ne pouvions ni reculer ni avancer et nous sentions vaguement qu'il fallait nous résigner à succomber jusqu'au dernier. Je pris la résolution de rebrousser chemin malgré tous ces obstacles. Je fis traverser [illegible] sommet de la Sierra à ma petite [illegible] je me retrouvai de l'autre côté de la montagne. Mais tous mes mulets avaient péri [illegible] et avaient disparu sous la neige. Mes hommes étaient profondément [illegible] leurs souffrances étaient [illegible] pour [illegible] Nouveau-Mexique [illegible] procurer des mules et des provisions. Il ne nous restait de vivres que pour [illegible] en réduisant considérablement les rations. Mes éclaireurs, au nombre de quatre, partirent le lendemain de Noel. Ce jour, si [illegible], fut bien triste pour nous. Nous [illegible] nos familles, nous faisions des vœux pour leur bonheur et leur avenir, car nous n'e[illegible] les revoir. J'avais pris au hasard [illegible] du Missouri deux volumes des commentaires de Blackstone, je m'amusai à les [illegible] un peu, si c'était possible, [illegible] je me trouvais. Je me [illegible] toujours cette première leçon de [illegible].

[illegible] pied de la montagne. [illegible] les camarades que j'avais dé[illegible] se passaient et nous ne les [illegible]. Le désespoir s'empara de [illegible] troupe. L'un de mes hommes, par [illegible] de soie, étendit sa couverture [illegible] geler.

[illegible] seize jours d'attente, je résolus d'aller [illegible] la recherche de mes quatre hommes [illegible] rendre jusqu'à un établissement où [illegible] obtenir des secours. Je pris [illegible] camarades et [illegible] l'ordre [illegible] en arrière de lever le camp [illegible] ne me revoyaient pas, et de [illegible] d'avance. [illegible] armes et des provisions pour [illegible].

[illegible] de notre départ nous découvrimes [illegible] d'Indiens; nous les suivimes [illegible] nous aperçûmes un Indien [illegible] c'était le fils d'un chef [illegible]. En lui faisant pré[illegible] ouvertures, l'ob[illegible] nous servir de guide jusqu'au petit Rio [illegible]. Le sixième jour, nous aperçûmes [illegible] fumée qui s'élevait d'un bosquet [illegible] approchâmes et nous reconnûmes [illegible] trois des hommes que j'avais en[illegible] deux jours auparavant en éclaireurs [illegible] fantômes, des spectres, des squelettes [illegible] que l'on veut, mais ce n'étaient pas [illegible] étaient à moitié morts [illegible] quatrième avait succombé depuis [illegible]. Le deuxième jour, nous arrivâmes [illegible] établissement du petit Colorado, après [illegible] dans la neige une étendue [illegible] soixante milles! Si j'étais [illegible] pour attendre le retour de mes [illegible] nous aurions tous péri!

Du [illegible] Colorado, nous nous ren[illegible] les secours que je di[illegible] immédiatement au reste de nos hommes.

[illegible] du colonel Fremont relate [illegible] et le retour des survivans, c'est [illegible] à ajouter à celles que [illegible].

Théatre d'Orléans.—Ce soir, dernière représentation d'Haidée—la dernière positivement [illegible], habitués de mardi.

[illegible]—Le concert que donne demain [illegible] Hall, M. Eug. Chassaignac, [illegible] solennité. C'est la première [illegible] nous aurons occasion d'entendre hors [illegible] les premiers sujets de la troupe de M. Davis. Les dames d'outre Canal se porteront [illegible] au concert, et nous savons, d'une autre part, que nos charmantes Creoles se pro[illegible] de bonne heure les meilleures places. Avis à ceux qui désirent passer une agréable soirée.

Le Matrimonio, etc.—M. Gomez vient de publier en brochure une charmante nouvelle dont il est l'auteur et qui a paru en feuilleton dans la Patria. *El Matrimonio como hay muchos* est un récit piquant des mœurs cubanaises. Ce petit roman est écrit avec une grande facilité et un style irréprochable.

L'ouvrage est en vente chez M. J. L. Sollée, libraire, rue de Chartres, No 137.

NOUVELLES DU MEXIQUE.

Le steamer anglais *Thames*, de la malle royale des Indes occidentales, est arrivé à Mobile samedi dernier avec des dates de Vera-Cruz jusqu'au 17 courant. Une partie du chargement du *Thames* se composait de $450,000 en espèces, dont $35,000 pour des négocians de la Nouvelle-Orléans, de cent cinquante balles de cochenille et d'une certaine quantité de vanille.

La compagnie d'Américains commandée par McAlpin est partie de Vera-Cruz, le 13 de ce mois, pour la Californie. Trois autres compagnies se composant de cent quatorze hommes se sont mises en route la même semaine. Il arrive chaque jour de nouveaux voyageurs à Vera-Cruz; de cette ville à Mazatlan le trajet est loin d'être pénible et ne coûte en moyenne à chaque aventurier que de cent cinquante à deux cent cinquante piastres. Cette route est en ce moment celle que les pionniers Californiens choisissent de préférence.

Le *Thames* a laissé dans le port de Vera-Cruz plusieurs navires américains, entre autres le brick *Lima*, de la Nouvelle-Orleans.

Les journaux de Vera-Cruz ne renferment rien de nouveau, mais nous trouvons dans les feuilles de Mobile une lettre du capitaine McAlpin. Il écrit que l'on se procure difficilement des mulets, non pas qu'ils soient rares dans le pays, mais parce que les Mexicains en demandent un prix exorbitant. Les habitans paraissent en général bien disposés envers les Américains et ne leur suscitent aucun obstacle. Loin de s'opposer à ce que ces derniers voyagent armés, ils leur offrent gracieusement, sans qu'on les leur demande, des permis de port d'armes. L'expédition du capitaine McAlpin prendra la route d'Orizaba et traversera Mexico; elle devra parcourir 1000 milles ou près de quatre cent lieues avant d'arriver à Mazatlan.

Nous recevons à l'instant même le *Monitor Republicano*. Plusieurs escarmouches ont eu lieu entre les insurgés de la Sierra Madre et les troupes du gouvernement. Aux dernières dates on avait appris à Mexico que les rebelles s'étaient emparés de la ville de Santa Maria del Rio. Ils étaient au nombre de 1500 et commandés par Juan Ramirez. Le gouvernement, à la nouvelle de ce succès, se disposait à envoyer une forte colonne pour reprendre la ville et châtier les insurgés.

Durango et les Etats voisins continuent à être désolés par les indiens qui s'y livrent au pillage et au meurtre.

Les indiens du Yucatan ont repris partout l'offensive. La péninsule d'une autre part, menace de se séparer du reste de la confédération. Ce schisme créerait de nouveaux embarras au gouvernement fédéral.

Le meurtre de Concordia.—Les huit esclaves qui se sont reconnus coupables il y a quelques jours du meurtre du commandant nègre de l'habitation à laquelle ils appartenaient, ont été mis en jugement et déclarés coupables. Ils ont été condamnés à la peine capitale: la sentence sera exécutée le 4 mai. Plusieurs citoyens de la paroisse ont adressé au gouverneur un mémoire pour obtenir une commutation de peine en faveur des condamnés.

Récolte.—Le froid de la semaine dernière a causé un notable préjudice à la récolte de coton dans les paroisses supérieures de l'Etat. La plupart des planteurs sont obligés d'ensemencer de nouveau leurs champs.

Havane.—Nous avons reçu hier soir des journaux de la Havane. Ils ne renferment absolument rien. Le tirage de la loterie a eu lieu le 13. Voici les numéros qui ont gagné les plus forts lots:—No. 9,551—$30,000; No. 4,691—$16,000; No. 9,101—$12,000; No. 13,474—$6,000; Nos. 1,706, 15,476, 24,855 et 29,638—$2,000; Nos. 420, 6,731, 10,129, 18,748, 23,114, 27,938, 31,743, 32,968—1,000.

Iberville.—La *Sentinelle* d'Iberville annonce que cette localité est maintenant parfaitement salubre, mais que le choléra continue à faire de nombreuses victimes sur les habitations de la côte.

L'Organe de l'Administration.—S'il faut en croire les correspondances de Washington, le nouveau journal officiel paraîtra le 19 juin sous le titre de *The Republic*. Il sera signé par M. Gideon et aura pour rédacteurs MM. Bullitt, Bornley et Sargent. La nouvelle feuille aura-t-elle l'impression publique? C'est probable, car bien que le Congrès ait déjà passé un contrat avec un imprimeur pour deux ans, les conditions sont si onéreuses pour ce dernier qu'il en demandera certainement l'annulation à l'ouverture du prochain Congrès. Le Sénat, où les démocrates sont en majorité, choisira, selon toute probabilité, M. Ritchie, de l'*Union*, pour son imprimeur, et la Chambre désignera les éditeurs du journal officiel. La *Republic* aura en outre l'impression de tous les documents qui ont rapport au recensement, et l'on sait qu'une pareille affaire a valu il y a quelques années à MM. Blair et Rives un bénéfice de cent mille piastres. C'est quelque chose.

Un sénateur invité a se retirer.—M. Walker et M. Dodge sont les sénateurs du Wisconsin, au congrès des Etats-Unis. Le premier, qui a été réélu récemment pour dix ans, s'est attiré la disgrace de ses commettans en votant pour l'amendement au bill d'allocation qui consistait à créer un gouvernement dans la Californie et le Nouveau-Mexique, sans interdire formellement l'esclavage dans ces deux provinces. M. Dodge a voté, lui, contre l'amendement. M. Walker, agissant consciencieusement et pour le plus grand bien de l'Union et de nos nouvelles provinces, a proposé lui-même l'amendement dont il s'agit. La législature du Wisconsin vient de voter, à une très forte majorité, une résolution qui le censure vertement, et lui ordonne de résigner immédiatement ses fonctions de sénateur. Nous espérons que M. Walker ne se hâtera pas d'obéir à cette singulière injonction.

THEATRE D'ORLEANS.

Bénéfice, toujours bénéfice—M. Lavergne—M. E. Prévost—M. Montassier—M. Proudhon ou la Propriété, c'est le vol!

En vérité, l'homme propose et le....bénéfice dispose. Nous nous étions promis de rendre compte de la représentation de M. Lavergne et voila que cette fois encore le temps, l'espace et l'abondance des matières nous le défendent! Nous aurions voulu cependant dire l'intelligence avec laquelle le bénéficiaire a joué ce soir-là dans *Louisette* et surtout dans le *Panier Fleuri*. Nous aurions mentionné le succès de bon aloi obtenu par Mlle Cécile, le Benedetto que vous savez, dans le rôle de Foreska, et félicité cette jeune artiste d'avoir si habilement saisi l'occasion de se produire. Mais à l'impossible nul n'est tenu, et nous devons passer outre, et même courir un peu, si nous ne voulons être en arrière de nos confrères et concurrents dans l'arène littéraire.

Hier au soir a eu lieu le bénéfice de M. E. Prévost, cet habile maëstro auquel le Théatre d'Orléans doit le remarquable orchestre dont notre scène française doit être fière et que nous envierait l'opéra-comique de Paris. La représentation brillamment ouverte par un charmant proverbe, de Musset, a été complétée par la reprise de *Zampa*.

Quand on songe au peu de temps que les artistes ont eu pour apprendre cet opéra, on est surpris de l'ensemble avec lequel ils l'ont rendu, et on ne peut reprocher à Duluc d'avoir deux fois manqué de mémoire. La pièce du reste n'a point produit tout l'effet ordinaire, cela tient surtout à la nature de la voix du chanteur, auquel il eut fallu du mordant dans la voix. Quoiqu'il en soit la soirée n'a dû être pour le bénéficiaire la plus fructueuse de toutes celles qui ont eu lieu jusqu'à ce jour.

Jeudi doit avoir lieu le bénéfice de M. Montassier. Enumérer les titres de cet intelligent artiste à la bienveillance du public, serait une injure pour nos lecteurs; tous savent avec quel talent il remplit sur notre scène le premier rang dans le vaudeville, le drame et la comédie. Aussi ne doutons-nous point de l'empressement avec lequel chacun se rendra rue d'Orléans. Et cependant le bénéficiaire, comme s'il se fut défié de l'estime publique, nous convie à un spectacle des plus variés, des plus attrayans. Il ne s'est pas contenté de nous donner *Salvoisy* ou *l'Amoureux de la Reine*, il s'est assuré du concours de MM. Duluc et Valet, et les dilettanti auront le plaisir d'entendre le magnifique 4e acte de la *Juive*. Ce n'est pas tout encore, pour que la fête fut complète, M. Montassier a fait venir, directement de Paris, et à ses frais, une pièce qui, depuis trois mois, est représentée tous les jours au Vaudeville. Cette pièce, dont la musique n'est arrivée ici que samedi, c'est toute la théorie de M. Proudhon, résumée par cet adage fameux: *La propriété, c'est le vol!*

Nous nous trompons, ce n'est point la théorie de M. Proudhon, c'est la mise en pratique de tout son système, y compris la burlesque bourse d'échange où l'on achète une volaille pour une vieille paire de bottes. La pièce est donc une spirituelle satyre de ce système, jugé par ses effets. Qu'on nous en permette une rapide analyse.

Adam s'est avoué le propriétaire d'Eve et du monde; alors M. Proudhon, non, le serpent.... à lunettes proudhonniennes, veut lui ravir sa propriété et fait tant que tous deux croquent la pomme défendue et sont chassés du paradis, ainsi que le serpent.... avec ses lunettes, bien entendu.

A l'acte suivant, Adam, devenu le bourgeois Bonichon, fait de l'opposition, fête la réforme et au milieu d'un banquet réformiste, voit apparaître la République démocratique et sociale de 1848, sous la face à bésicles du Proudhonien.

Puis arrive le droit au travail, en vertu duquel le Bonichon est voituré à l'heure, déménagé, accablé d'ouvriers et surtout de mémoires à payer, avec accompagnement du Proudhon, ministre de l'intérieur et fabricant de corsets à l'extérieur, qui vient exercer son industrie sur Eve Bonichon, tandis qu'un dentiste, sans ouvrage, extirpe une molaire au mari, de par le droit au travail.

Bref, pour achever l'infortuné Bonichon, surgit la banque d'échange et vous le voyez acheter pour une marmite de bœuf, pour un crocodile de paté, et il se fait rendre sa monnaie en table de nuit...., complète, plus une vieille chaise pour la *nappe*. Et encore il ne mange pas son pâté; l'homme aux bésicles le lui dévore moyennant l'échange d'une casquette plus ou moins avariée.

J'en passe et de plus risibles pour vous le montrer dans le Paris de 1852, au milieu de la forêt Vivienne, chassé et tué par le Proud'honnien qui s'écrie enfin: *Je triomphe et suis le seul propriétaire!* mot profond et qui est le secret de toute la réforme de Proudhon.

La pièce n'en reste pas là; elle nous fait voir le monde ressuscitant à la voix de l'ange; Eve ôte les lunettes du Proudhon et dès lors le pauvre homme cesse de tout voir sous un faux jour; il renaît à la raison et la destinée providentielle de l'homme continue de s'accomplir après cette terrible épreuve.

Voilà le squelette de la pièce; maintenant groupez autour de tout cela l'esprit gaulois, la repartie française, le mot à double entente et le jeu vif des acteurs, et vous aurez une pièce des plus spirituelles, des plus gaies, des plus osées qu'il soit donné à la plume d'un écrivain de produire aux feux de la rampe.

Si nous n'avions peur d'être taxé d'indiscrétion, nous vous dirions qu'Adam-Bonichon, c'est notre excellent Ménéhant, le serpent.... c'est Mathieu qui, depuis huit jours, s'étudie à copier la figure de Proudhon, et nous savons qu'il a presqu'atteint une ressemblance vraiment extraordinaire. Toute la ville voudra donc voir cette figure, si fatalement historique de Proud'hon, et pour cela il suffira de venir jeudi à la Salle d'Orléans!

Toutefois, si nos lecteurs veulent apporter toute leur attention à ce bénéfice, ils feront bien de s'y préparer en allant demain à l'Armory Hall, où M. Chassaignac les convie à l'un des plus beau concerts qui nous aient été donnés depuis longtemps. La plupart de nos artistes lyriques et plusieurs amateurs des plus distingués ont apporté leur bienveillant concours à cette soirée et nous pensons qu'il suffira d'engager les amateurs de goût à jeter un regard sur l'annonce de M. Chassaignac pour deviner les plaisirs qui leur sont promis.

JACQUES DE R....

Chronique Locale.

CONSEIL DE LA 1re MUNICIPALITE.

Le Conseil s'est réuni hier soir sous la présidence du recorder Genois. Quatorze membres présents.

Une pétition de M. P. Stickney, tendant à obtenir la permission d'établir un cirque sur la place Congo, pour une quinzaine de jours, a été rejetée par un vote de 8 contre 5.

Une ordonnance présentée par M. Duncan, modifiant une autre ordonnance passée le 9 de ce mois, relative aux aliénés, a été adoptée.

Une ordonnance préparée par le comité de finances, tendant à modifier l'organisation financière de la municipalité, notamment de substituer un trésorier et un contrôleur à l'organisation actuelle, et à donner à chacun de ces fonctionnaires un salaire de $3,200, a été également adoptée.

Après lecture d'un rapport du comité des améliorations, présenté par M. Dupré, et dont les conclusions ont été adoptées, M. Duncan a présenté une ordonnance portant, qu'à partir du 3 mai, les séances ordinaires de la municipalité se tiendront les premier et troisième lundis de chaque mois.—Adopté. Avec cette réserve que les séances extraordinaires peuvent être convoquées soit par le Maire, soit à la demande de trois membres du Conseil.—Ajourné.

Premiere Cour de District—Juge McHenry.—Cette Cour s'est occupée hier de l'affaire de James Size, accusé d'avoir blessé Dy Keen le 6 décembre dernier, en le frappant avec un baton, et par là causé sa mort, qui a eu lieu, quelques jours après. Le jury après avoir entendu les divers témoignages a acquitté l'accusé.

Jugement en gros.—Soixante dix ou quatre-vingt individus arrêtés comme voleurs à l'incendie qui a eu lieu dimanche soir sur la Levée, ont comparu hier matin devant le recorder Genois. Quarante cinq d'entr'eux se trouvant fortement incriminés, ont été envoyés par devant la Première Cour de District.

John Stevens accusé d'avoir soustrait de la poche de John Wilcox, une somme de 2 ou 3 piastres, a comparu hier devant le recorder Genois, qui doit l'examiner de nouveau sous peu de jours.

Un témoin important dans l'affaire de l'Etat vs James Size s'étant absenté de la Cour sans permission, fut condamné à $15 d'amende, quoique, avant qu'il cherchât de nouveau à s'éloigner mais il fut arrêté par le député-shérif et condamné à 6 heures d'emprisonnement pour mépris de Cour.

Andrew Kendig a été arrêté dimanche soir par la police de la 2me Municipalité. Il avait en sa possession divers articles supposés volés pendant l'incendie qui a eu lieu le même soir sur la Levée. Il a été envoyé à la maison de travail.

Alexandre Greenwood, voleur d'une certaine réputation, a été arrêté hier matin dans une des chambres du bateau à vapeur *Nes Orleans*, au moment où il s'emparait de divers effets d'habillement qui s'y trouvaient déposés. Le recorder Caldwell l'a envoyé par devant la Première Cour de District.

—Vingt neuf candélabres en argent plaqué, que l'on suppose provenir d'une église qui a été volée ces jours derniers, ont été saisis hier matin au marché St Mary, où ils étaient exposés en vente. La personne qui cherchait à vendre ces articles avait été requise de se présenter devant la cour et de faire valoir ses droits à la propriété, mais elle a trouvé plus sur de ne pas se montrer. Les candélabres sont déposés au bureau de la police.

FEUILLETON

SUITE DES

Mémoires d'un Médecin.

LE COLLIER DE LA REINE.

(Voir l'*Abeille* du 10 au 23.)

VII.—(Suite.)

L'alcove de la Reine.

Le roi épousseta son jabot, en homme qui médite une réplique.

—Oh! vous avez beau faire, monsieur, dit la reine en secouant la tête, vous n'arriverez pas à excuser votre conduite envers moi.

—Au contraire, madame, j'y arriverai facilement, répondit le roi. Est-ce que dans le château, par exemple, une seule personne se doutait que vous ne fussiez pas rentrée? Eh bien, si chacun vous savait rentrée, personne n'a pu prendre pour vous ma consigne de la fermeture des portes. Qu'on l'ait attribuée aux dissipations de M. le comte d'Artois ou de tout autre, vous comprenez bien que je n'en inquiète pas.

—Après, sire, interrompit la reine.

—Eh bien! je me résume, et je dis, si j'ai sauvé envers vous les apparences, madame, j'ai raison, et je vous dis, vous avez tort, vous qui n'en avez pas fait autant envers moi; et si j'ai voulu tout simplement vous donner une secrète leçon, si la leçon vous profite, ce que je crois, d'après l'irritation que vous me témoignez; eh bien, j'ai raison encore, et je ne reviens sur rien de ce que j'ai fait.

La reine avait écouté la réponse de son auguste époux, en se calmant peu à peu; non pas qu'elle fut moins irritée, mais elle voulait garder toutes ses forces pour la lutte qui dans son opinion, au lieu d'être terminée commençait à peine.

—Fort bien! dit-elle. Ainsi vous ne vous excusez pas d'avoir fait languir à la porte de sa demeure, comme vous eussiez pu faire de la première venue, la fille de Marie-Thérèse, votre femme, la mère de vos enfants? Non, c'est à votre avis une plaisanterie toute royale, pleine de sel attique, dont la moralité, d'ailleurs, double la valeur. Ainsi, à vos yeux, ce n'est rien qu'une chose toute naturelle, que d'avoir forcé la reine de France à passer la nuit dans la petite maison où le comte d'Artois reçoit les demoiselles de l'Opéra et les femmes galantes de votre cour! Oh! ce n'est rien, non, un roi plane audessus de toutes ces misères, un roi philosophe surtout. Et vous êtes philosophe, vous, Sire! Notez bien qu'en ceci M. d'Artois a joué le beau rôle. Notez qu'il m'a rendu un service signalé. Notez que pour cette fois j'ai eu à remercier le ciel que mon beau-frère fût un homme dissipé, puisque sa dissipation a servi de manteau à ma honte, puisque ses vices ont sauvegardé mon honneur!

Le roi rougit et se remua bruyamment sur son fauteuil.

—Oh! dit la reine, avec un rire amer. Je sais bien que vous êtes un roi moral, Sire! Mais avez-vous songé à quel résultat votre morale arrive? Nul n'a su que je n'étais pas rentrée, dites-vous? Et vous-même m'avez crue ici! Direz-vous que M. de Provence, votre instigateur, l'a cru, lui? Direz-vous que M. d'Artois l'a cru, lui? Direz-vous que mes femmes, qui, par mon ordre, vous ont menti ce matin, l'ont cru? Direz-vous que Laurent, acheté par M. le comte d'Artois et moi, l'a cru? Allez, le roi a toujours raison, mais parfois la reine peut avoir raison aussi. Prenons cette habitude, voulez-vous, Sire? vous de m'envoyer espions et gardes suisses, moi d'acheter vos suisses et vos espions, et, je vous le dis, avant un mois, car vous me connaissez et vous savez que je ne me contiendrai pas, eh bien! avant un mois la majesté du trône et la dignité du mariage, nous additionnerons tout cela ensemble un matin, comme aujourd'hui par exemple, et nous verrons ce que cela nous coûtera à tous deux.

Il était évident que ces paroles avaient fait un grand effet sur celui à qui elles étaient adressées.

—Vous savez, dit le roi d'une voix altérée, vous savez que je suis sincère, et que j'avoue toujours mes torts. Voulez-vous me prouver, madame, que vous avez raison de partir de Versailles en traineau, avec des gentilshommes à vous? Folle troupe qui vous compromet dans les graves circonstances où nous vivons! Voulez-vous me prouver que vous avez raison de disparaître avec eux dans Paris, comme des masques dans un bal, et de ne plus reparaître que dans la nuit, scandaleusement tard, tandis que ma lampe s'est épuisée au travail et que tout le monde dort? Vous avez parlé de la dignité du mariage, de la majesté du trône et de votre qualité de mère. Est-ce d'une épouse, est-ce d'une reine, est-ce d'une mère ce que vous avez fait là?

—Je vais vous répondre en deux mots, monsieur, et, vous le dirai je d'avance, je vais répondre encore plus dédaigneusement que je n'ai fait jusqu'à présent, car il me semble, en vérité, que certaines parties de votre accusation ne méritent que mon dédain.

J'ai quitté Versailles en traîneau pour arriver plus vite à Paris; je suis sortie avec Mlle de Taverney, dont, Dieu merci, la réputation est une des plus pures de la cour, et je suis allée à Paris vérifier par moi-même que le roi de France, ce père de la grande famille, ce roi philosophe, ce soutien moral de toutes les consciences, lui qui a nourri les pauvres étrangers, réchauffé les mendians et mérité l'amour du peuple par sa bienfaisance; j'ai voulu vérifier, dis-je, que le roi laissait mourir de faim, croupir dans l'oubli, exposé à toutes les attaques du vice et de la misère, quelqu'un de sa famille, autant que le roi: un descendant enfin d'un des rois qui ont gouverné la France.

—Moi! fit le roi surpris.

—J'ai monté, continua la reine, dans une espèce de grenier, et j'ai vu, sans feu, sans lumière, sans argent, la petite-fille d'un grand prince; j'ai donné cent louis à cette victime de l'oubli, de la négligence royale. Et comme je m'étais attardée, en réfléchissant sur le néant de nos grandeurs, car moi aussi parfois je suis philosophe; comme la gelée était rude, et que par la gelée les chevaux marchent mal, et surtout les chevaux de fiacre....

—Les chevaux de fiacre! s'écria le roi. Vous êtes revenue en fiacre?

—Oui, Sire, dans le No. 107.

—Oh! oh! murmura le roi en balançant sa jambe droite croisée sur la gauche, ce qui était chez lui le symptôme d'une vive impatience. En fiacre!

—Oui, et trop heureuse encore d'avoir trouvé ce fiacre, répliqua la reine.

—Madame, interrompit le roi, vous avez bien agi; vous avez toujours de nobles inspirations, écloses trop légèrement peut-être; mais la faute en est à cette chaleur de générosité qui vous distingue.

—Merci, Sire, répondit la reine d'un ton railleur.

—Songez bien, continua le roi, que je ne vous ai soupçonnée de rien qui ne fût parfaitement droit et honnête; la démarche seule, et l'aventureuse allure de la reine, m'ont déplu; vous avez fait le bien comme toujours; mais en faisant le bien aux autres, vous avez trouvé le moyen de vous faire du mal à vous. Voilà ce que je vous reproche. Maintenant, j'ai à réparer quelque oubli, j'ai à veiller au sort d'une famille de rois. Je suis prêt: dénoncez-moi ces infortunes, et mes bienfaits ne se feront pas attendre.

—Le nom de Valois, Sire, est assez illustre, je pense, pour que vous l'ayez présent à la mémoire.

—Ah! s'écria Louis XVI avec un bruyant éclat de rire, je sais maintenant ce qui vous occupe. La petite Valois, n'est-ce pas, une comtesse de.... Attendez-donc....

—De La Motte.

—Précisément, de la Motte; son mari est gendarme?

—Oui, Sire.

—Et la femme est une intrigante? Oh! ne vous fâchez pas, elle remue ciel et terre; elle accable les ministres, elle harcelle mes tantes, elle m'écrase moi-même de suppliques, de placets, de preuves généalogiques.

—Eh! Sire, cela prouve qu'elle a jusqu'ici réclamé inutilement, voilà tout.

—Je ne dis pas non!

—Est-elle ou non Valois?

—Oh! je crois bien qu'elle l'est!

—Eh bien! une pension. Une pension honorable pour elle, un régiment pour son mari, un état enfin pour des rejetons de souche royale.

—Oh! doucement, madame. Diable, comme vous y allez. La petite Valois m'arrachera toujours bien assez de plumes sans que vous vous mettiez à l'aider; elle a bon bec, la petite Valois, allez!

—Oh! je ne crains pas pour vous, Sire; vos plumes tiennent fort.

—Une pension honorable, Dieu merci! Comme vous y allez, madame! Savez-vous quelle saignée terrible cet hiver a faite à ma cassette! Un régiment avec petit gendarme qui a fait la spéculation d'épouser une Valois!—Et je n'en ai plus, madame, de régiment à donner, même à ceux qui les paient ou qui les méritent. Un état digne des rois dont ils descendent à ces mendians! Allons donc! quand nous autres rois nous n'avons plus même un état digne des riches particuliers. M. le duc d'Orléans a envoyé ses chevaux et ses mules en Angleterre pour les faire vendre, et supprimé les deux tiers de sa maison. J'ai supprimé ma louveterie, moi. M. de Saint-Germain a fait réformer ma maison militaire. Nous vivons de privations tous, grands et petits, ma chère.

—Mais cependant, Sire, des Valois ne peuvent mourir de faim!

—Ne m'avez vous pas dit que vous avez donné cent louis?

—La belle aumône!

—C'est royal.

—Donnez en autant, alors.

—Je m'en garderai bien. Ce que vous avez donné suffit pour nous deux.

—Alors, une petite pension.

—Pas du tout; rien de fixe. Ces gens-là vous soutireront assez pour eux mêmes; ils sont de la famille des rongeurs. Quand j'aurai envie de donner, eh bien! je donnerai une somme sans précédens, sans obligations pour l'avenir. En un mot, je donnerai quand j'aurai trop d'argent. Cette petite Valois, mais, en vérité, je ne puis vous conter tout ce que je sais sur elle. Votre bon cœur est pris au piége, ma chère Antoinette. J'en demande pardon à votre bon cœur.

Et en disant ces mots, Louis tendit la main à la reine, qui, cédant à un premier mouvement, l'approcha de ses lèvres.

Puis, tout-à-coup la repoussant:

—Vous, dit-elle, vous n'êtes pas bon pour moi.... Je vous en veux!

—Vous m'en voulez, dit le roi, vous! Eh bien, moi.... moi....

—Oh! oui, dites que vous ne m'en voulez pas, vous qui me faites fermer les portes de Versailles; vous qui arrivez à six heures et demie du matin dans mes antichambres, qui ouvrez ma porte de force et qui entrez chez moi roulant des yeux furibonds.

Le roi se mit à rire.

—Non, dit-il, je ne vous en veux pas.

—Vous ne m'en voulez plus, à la bonne heure.

—Que me donnerez-vous, si je vous prouve que je ne vous en voulais pas, même en venant ici?

Voyons d'abord la preuve de ce que vous dites.

—Oh! c'est bien aisé, répliqua le roi, je l'ai dans ma poche, la preuve.

—Bah! s'écria la reine avec curiosité en se soulevant sur son séant; vous avez quelque chose à me donner? Oh! réellement, alors vous êtes bien aimable; mais je ne vous crois pas, comprenez-vous bien, que si vous étalez la preuve tout de suite. Oh! pas de subterfuge. Je parie que vous n'allez encore promettre!

Alors, avec un sourire plein de bonté, le roi fouilla dans sa poche, en y mettant cette lenteur qui double la convoitise, cette lenteur qui fait trépigner d'impatience l'enfant pour son jouet, l'animal pour sa friandise, la femme pour son cadeau. Enfin il finit par tirer de cette poche une boite de maroquin rouge artistement gauffrée et rehaussée de dorures.

—Un écrin! dit la reine, ah! voyons.

Le roi déposa l'écrin sur le lit.

La reine le saisit vivement et l'attira à elle.

A peine eut-elle ouvert la boite, qu'enivrée, éblouie, elle s'écria:

—Oh! que c'est beau! mon Dieu, que c'est beau!

Le roi sentit comme un frisson de joie qui lui chatouillait le cœur.

—Vous trouvez? dit-il.

La reine ne pouvait répondre, elle était haletante.

Alors elle tira de l'écrin un collier de diamans si gros, si purs, si lumineux et si habilement assortis, qu'il lui sembla voir courir sur ses belles mains un fleuve de phosphore et de flammes.

Le collier ondulait comme les anneaux d'un serpent, dont chaque écaille aurait été un éclair.

—Oh! c'est magnifique, dit enfin la reine retrouvant la parole, magnifique, répéta-t-elle avec des yeux qui s'animaient, soit au contact de ces diamans splendides, soit parce qu'elle songeait que nulle femme au monde ne pourrait avoir un collier pareil.

—Alors, vous êtes contente? dit le roi.

—Enthousiasme, Sire. Vous me rendez trop heureuse.

—Vraiment!

—Voyez donc ce premier rang, les diamans sont gros comme des noisettes.

—En effet.

—Et assortis. On ne les distinguerait pas les uns des autres. Comme la gradation des grosseurs et habilement ménagée! Quelles savantes proportions entre les différences du premier et du second, et du second au troisième! Le joaillier qui a réuni ces diamans et fait ce collier est un artiste.

—Ils sont deux.

—Je parie alors que c'est Bœhmer et Bossange?

—Vous avez deviné.

—En vérité, il n'y a qu'eux pour oser faire des entreprises pareilles. Que c'est beau, Sire, que c'est beau!

—Madame, madame, dit le roi, vous payez ce collier beaucoup trop cher, prenez-y garde.

—Oh! s'écria la reine, oh! sire.

Et tout-à-coup son front radieux s'assombrit, se pencha.

Ce changement dans sa physionomie s'opéra si rapide et s'effaça si rapidement encore, que le roi n'eut pas même le temps de le remarquer.

—Voyons, dit-il, laissez-moi un plaisir.

—Lequel?

—Celui de mettre ce collier à votre cou.

La reine l'arrêta.

—C'est bien cher, n'est-ce pas? dit-elle tristement.

—Ma foi, oui, réplique le roi en riant; mais je vous l'ai dit, vous venez de le payer plus qu'il ne vaut, et ce n'est qu'à sa place, c'est-à-dire à votre cou, qu'il prendra son véritable prix.

Et en disant ces mots, Louis s'approchait de la reine, tenant de ses deux mains les deux extrémités du magnifique collier, pour le fermer par l'agrafe faite elle-même d'un gros diamant.

—Non, non, dit la reine, pas d'enfantillage. Remettez ce collier dans votre écrin, Sire.

Et elle secoua la tête.

—Vous me refusez de le voir le premier sur vous!

—A Dieu ne plaise que je vous refuse cette joie, Sire, si je prenais le collier; mais....

—Mais.... fit le roi surpris.

—Mais ni vous ni personne, Sire, ne verrez un collier de ce prix à mon cou.

—Vous ne le porterez pas, madame!

—Jamais!

—Vous me refusez?

—Je refuse de me pendre un million, et peut-être un million et demi au cou, car on estime ce collier quinze cent mille livres, n'est-ce pas?

—Eh! je ne dis pas non, répliqua le roi.

—Et je refuse de pendre à mon cou un million et demi quand les coffres du roi sont vides, quand le roi est forcé de mesurer ses secours, et de dire aux pauvres: Je n'ai plus d'argent, Dieu vous assiste!

—Comment, c'est sérieux ce que vous me dites-là?

—Tenez, Sire, M. de Sartines me disait un jour qu'avec quinze cent mille livres on pouvait avoir un vaisseau de ligne, et, en vérité, Sire, le roi de France a plus besoin d'un vaisseau de ligne que la reine de France n'a besoin d'un collier.

—Oh! s'écria le roi, au comble de la joie et les yeux mouillés de larmes, oh! ce que vous venez de faire là est sublime. Merci, merci, merci!.... Antoinette, vous êtes une bonne femme.

Et pour couronner dignement sa démonstration cordiale et bourgeoise, le bon roi jeta ses deux bras au cou de Marie-Antoinette, et l'embrassa.

—Oh! comme on vous bénira en France, madame, s'écria-t-il, quand on saura le mot que vous venez de dire.

La reine soupira.

—Il est encore temps, dit le roi avec vivacité. Un soupir de regrets!....

—Non, Sire, un soupir de soulagement; fermez cet écrin et rendez-le aux joailliers.

—J'avais déjà disposé mes termes de paiement; l'argent est prêt; voyons, qu'en ferai-je? Ne soyez pas désintéressée, madame.

—Non, j'ai bien réfléchi. Non, bien décidément, Sire, je ne veux pas de ce collier; mais je veux autre chose.

—Diable! voilà mes seize cent mille livres écornées.

—Seize cent mille livres? Voyez-vous! Et quoi, c'était si cher?

—Ma foi, madame, j'ai lâché le mot, je ne m'en dédis pas.

—Rassurez-vous; ce que je vous demande coûtera moins cher.

—Que me demandez-vous?

—C'est de me laisser aller à Paris encore une fois.

—Oh! mais c'est facile, et pas cher surtout.

—Attendez! attendez!

—Diable!

—A Paris, place Vendôme.

—Diable! diable!

—Chez M. Mesmer.

Le roi se gratta l'oreille.

—Enfin, dit-il, vous avez refusé une fantaisie de seize cent mille livres; je puis bien vous passer celle là. Allez donc chez M. Mesmer; mais à mon tour, à une condition.

—Laquelle?

—Vous vous ferez accompagner d'une princesse du sang.

La reine réfléchit.

—Voulez-vous Mme de Lamballe? dit-elle.

—Mme de Lamballe, soit.

—C'est dit.

—Je signe.

—Merci.

—Et de ce pas, ajouta le roi, je vais commander mon vaisseau de ligne, et le baptiser *le Collier de la Reine*. Vous en serez la marraine, madame; puis je l'enverrai à La Peyrouse.

Le roi baisa la main de sa femme et sortit de l'appartement tout joyeux.

ALEXANDRE DUMAS
(*A continuer plus tard.*)

Sr. Redactor de la Abeja,

He visto en su periodico de ayer, que un honorable comerciante de esta ciudad, le ha transmitido para su insercion un comunicado estractado del periodico *Bien Publico* de Barcelona en su número del 13 marzo. En dicho comunicado ven los derechos de toneladas que los buques españoles pagaban en este consulado, en tiempo del Sr Argote Villalobos y el Sr Fenes, y lo que pagan hoy dia con el actual consul, el Sr de España.

No entraré en la averiguacion de si son bien ó mal cobrados los derechos que apercibe el actual Sr consul, pues esta es cuestion enteramente española y no francesa, así mismo entiendo que es en España y no en los diarios de N. Orleans que se debe ventilar ese asunto: pero si quisiera que el honorable comerciante residente en esta ciudad, no hubiese omitido poner los que el Sr Crazat cobro, mientras estubo de consul español antes de llegar el Sr de España, así, hubiera visto, quien fue el primero que aumento dichos derechos. ¿Y por que entonces el honorable comerciante, autor de la insertacion del comunicado no hizo ese reclamo en lugar de hacerlo ahora que han pasado algunos años?

Los mas de los comerciantes españoles establecidos en esta ciudad, saben el poco el eco que ha producido en España el tal comunicado del *Bien Publico*, y no ven en todo esto mas que una cuestion personal y queja de ingratitud. Esa clase de comunicados bajo el anonimo, el publico les mira con desconfianza, los atribuye á hombres de poco pelo, los dobla, y les da el lugar que se merecen; y como sabe que en esta ciudad, hay dos ó tres Españoles que siempre quieran governar á los demas, cree que Dn. Carlos de España no ha querido adormarse [illegible] pretensiones y por eso han tomado ese medio de [illegible].

JUAN RODRIGUEZ.

[illegible] Mme Camille Ducour[illegible] sont priés, sans autre invitation, d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui à cinq heures et demie.

Son corps est exposé chez Mme veuve Delpeuch, rue Toulouse, No. 120, entre Bourbon et Dauphine.

Decédée hier à huit heures du matin, Mlle EUGENIE, fille de M. P. Pandelon et de dame Athalie Drouillard. Les amis et connaissances de la famille sont invités à assister à ses funérailles, qui auront lieu aujourd'hui, à quatre heures et demie de l'après-midi. Le corps est exposé rue St. Pierre, entre Bourgogne et Remparts. De la part de sa famille.

Décédée hier soir à huit heures, à l'âge de 49 ans, Mme Jeanne Honorine Rocourt, épouse de Jean Baptiste Loubère. Les amis et connaissances sont priés, sans autre invitation, d'assister aux funérailles qui auront lieu cette après-midi, à quatre heures et demie. Le corps est exposé rue des Remparts, entre St-Philippe et Ursulines.

CANDIDAT POUR LE CONGRES.

MM. les Editeurs,

Veuillez annoncer JAMES H. ADAMS, de la paroisse Jefferson, comme candidat au Congrès pour le Second District congressionnel, à la prochaine élection, sujet à la décision d'une convention de District.

PLUSIEURS VOTANTS de la 2me Municipalité.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS,
Lundi soir, 23 avril 1849.

Le marché au coton continue à se raffermir en conséquence des nouvelles qui nous viennent de toutes parts relativement à la récolte. Les dommages occasionnés par les derniers froids ont été très considérables. Il paraît que dans le Mississippi, l'Alabama, le Tennessee, la Georgie, la Caroline du Sud et une partie de la Louisiane tout le coton levé de terre a été gelé.

Aujourd'hui les facteurs demandent une augmentation de ½ cts et des offres considérables aux prix les plus élevés de samedi ont été refusées. Nous ne pouvons dire exactement quelle est l'importance des affaires faites, pour qu'on a tenu beaucoup de transactions secrètes, mais nous évaluons les ventes à environ 7,000 balles—Middling @ good middling de 6⅞ @ 6⅞ cts.

Ventes de sucre—350 boucauts aux anciens prix—Mélasse de 13 @ 17 cts par gallon, suivant la qualité.

Le marché aux farines continue à être languissant. Ventes sans importance aux prix de $3 70 @ $3 80 de l'Ohio. Il s'est fait quelques affaires en mais de 36 @ 39 cts par boisseau pour de bons lots de cargaison.

Nul changement dans les provisions—Quelques petites ventes de mess pore @ $10 et de prime @ $8 87½—Bœuf—pas d'affaires—Lard salé est bien tenu aux prix antérieurs.—Graisse, peu demandée—prix fermes.

Le whiskey médiocrement demandé de 17¼ @ 17½ cts le gallon.

CHANGE.—Les changes demeurent stationnaires aux cotes: Sterlings 4 @ 6 pour 0/0 de prime; France 5 f 24½ @ 5f 40—Traite sur New-York à 60 jours 1⅝ @ 2⅛ pour 0/0 d'escompte; Traites à vue ½ d'escompte @ pair.

Le fret tendant à la hausse—Deux batiments américains ont été frétés pour Liverpool @ ½ d.

SOCIETE CATHOLIQUE

Pour l'instruction des Orphelins dans l'indigence.

Le soussigné a l'honneur de placer sous les yeux des personnes charitables qui ont si noblement contribué au support de cette utile institution, le tableau suivant qui en contient exactement les dépenses et les recettes pendant l'année actuelle qui vient de s'écouler.

DEPENSES.

Construction de la nouvelle maison et tous ses accessoires	$1240 57
Appointement des professeurs	1,095 00
Pavage et carrelage, ainsi que curé et gutter stones posés sous la première direction	430 30
Fournitures de livres, plumes, papier et divers autres objets à l'usage de l'école	123 45
Réparations faites aux batimens de l'institution	82 52
Assurances desdites batisses et de la nouvelle maison d'école	36 00
Chaussures données à plusieurs élèves	20 15
Frais d'inauguration de la nouvelle école, etc., etc.	16 00
Différens avis insérés dans les journaux	15 00
Total	3,080 99

RECETTES.

Argent reçu de la Première Direction	$1,190 00
Contributions et offrandes	1,090 70
Mandat de la 3me Municipalité	134 53
Produit d'un concert, de deux bals, de deux soirées d'armes et de différentes quêtes	934 50
Œuvre payable entrée sous la première direction	125 70
Loyers de la maison située dans la rue de l'Union	175 00
Total	3,6[illegible] 23
Dépenses rapportées	3,080 99
Balance en caisse	$[illegible] 24

Le soussigné saisit avec empressement cette occasion pour remercier les contribuables de la confiance qu'ils viennent de témoigner aux membres de la dernière direction, en les élisant de nouveau au poste duquel ils désiraient s'éloigner pour donner à l'humanité l'occasion de servir à leur tour la cause de l'humanité souffrante; mais se conformant au vœu de la majorité, ils ont promis de continuer leurs efforts et ont enfin accepté d'être honorable ne sera négligé pour faire marcher encore l'institution dans la voie du progrès où elle est entrée.

Par ordre de la direction,
BLANC JOUBERT, Trésorier.

21 av—1f

A PARTIR de cette date je ne paierai aucun chariot ni ce qui n'est aux dreymen qui ont mon ordre par écrit, pour recevoir mes marchandises sur la levée.

Nouvelle Orléans, le 21 avril 1849.
DOMINIQUE LANATA,
Nos. 9 et 10 rue Jefferson.

21 av

Cognac Pellevoisin.

REÇU par le navire Jacques Lafitte, du Havre, et Cephalide, de Bordeaux:
8 demi pipes Cognac Pellevoisin;
30 quarts do do do;
20 huitièmes do do do.
A vendre par A. DELAMARE,
23 avril—6 28 rue St-Louis.

Dames-jeannes vides.

[illegible] par le navire Rockingham, du Havre:—300 dames-jeannes vides de cinq gallons et à vendre par A. DELAMARE,
[illegible] 28 rue St Louis.

CIGARES DE LA HAVANE. Un grand assortiment de cigares de la Havane, tels que regalias, imperiales, cazadores, panetelas, canones, &c. &c. toujours en main, à vendre par
J. M. CABALLERO,
24av 32, Vieille-Levée.

FEUILLES DE TABAC—[illegible] balles, 1re qualité, Vuelta de Abajo, pour capes et tripes, en magasin et à vendre par
J. M. CABALLERO,
24av 32, Vieille-Levée.

GRAND MARAIS,

No. 6, RUE DE CHARTRES.

LES soussignés ont l'honneur de prévenir leurs amis, ainsi que le public, que désirant réduire leur bon stock de marchandises d'ici au premier juin, époque à laquelle M. E. Giquel doit partir pour faire les achats d'hiver, ils offriront toutes leurs marchandises à des prix bien au dessous du cours, sans distinction aucune, pour du comptant; de ce fait les personnes qui ont besoin de marchandises à venir les visiter, car ils trouveront leurs avantages.
GIQUEL & JAMISON,
23av No. 6, rue de Chartres.

MARCHANDISES SECHES.

A 25 pour cent au-dessous du prix coutant.

LA société existant sous la raison de commerce GALLOT & Cie., devant être incessamment dissoute, toutes les marchandises composant le grand assortiment du magasin *encoignure des rues* CANAL ET DAUPHINE, sont offertes en vente à 25 pour cent au dessous des prix de factures.
23 avril—1f

EN VENTE, à la Librairie de LELIEVRE, No 210, rue Royale:
Guizot—De la Démocratie en France.
Lamartine—Raphaël.
Thiers—De la Propriété.
Villemain—Tableau de l'éloquence chrétienne.
Ampère—La Grèce, Rome et Dante.
Almanach de Napoléon pour 1849.
Etat politique de la France.
Résumé de la question sociale.
Abolition du prolétariat.
Un paysan à Tinon.
Sand—Travailleurs et propriétaires.
Blanc—Révolution de Février.
Cours de dessin à l'usage des demoiselles.
Album—Almanach des demoiselles.
Fournitures pour fleurs artificielles.
Dessins de broderie, &c., &c. 23 avril

VIN rouge en barriques pour famille—12 barriques qualité supérieure,
14 do très bon ordinaire,
7 do Chateau Margaux,
4 demi do do à vendre par
23 avril EUG. ROCHEREAU & Co.
17 et 19, rue St-Louis.

VIN ROUGE en caisses.—100 caisses des marques suivantes:—Chateau Lafitte, Chateau Leoville, do Margaux, do Latour, à vendre par
EUG. ROCHEREAU & CO.,
23 av 17 et 19, rue St-Louis.

VIN BLANC en caisses.—30 caisses des marques suivantes: Chateau Yquem, Haut Barsac, à vendre par EUG. ROCHEREAU & CO.,
23 av 17 et 19, rue St Louis.

VIN ROUGE en barriques.—116 barriques des marques suivantes:—St-Julien, St-Estèphe, Margaux, Pauillac, Queyrie, Cambianne, Latresne, Quinsac, à vendre par
EUG. ROCHEREAU & CO.,
23 av 17 et 19, rue St-Louis.

EAU-DE-VIE.—150 quarts de pipes eau de vie Ph Godard, 5 demi-pipes do J. J. Dupuy, 20 quarts de pipe do do, 17 quarts de pipe do Pinet Castillon, à vendre par EUG. ROCHEREAU & CO.,
23 av 17 et 19, rue St-Louis.

VIN BLANC en demi barriques.—20 demi barriques Haut-Sauterne, à vendre par
EUG. ROCHEREAU & CO.,
23 av 17 et 19, rue St-Louis.

TRUFFES DU PERIGORD—7 caisses truffes en boites et en demi boites, en débarquement du navire Rockingham, venant du Havre, à vendre par AUGUSTE MOLIER,
23 av 24 Vieille Levée.

ABSINTHE SUISSE—100 caisses absinthe de la marque bien connue Sauvajot, Bruneton & Co, à vendre par AUGUSTE BRUNETON,
23 av 24 Vieille Levée.

CHAMPAGNE—100 paniers Duc de Montebello, en bouteilles et en demi bouteilles, en magasin et à vendre par P. LONGIS,
23av 116, rue Royale.

CHAMPAGNE—100 paniers "American Eagle" en bouteilles et en 1/2 bouteilles, en magasin à vendre par P. LONGIS,
23avril 116, rue Royale.

BORDEAUX—30 barriques Médoc pour famille.
25	do	Margaux Dulac
30	do	Haut-Brion 1846 & 1847
15	do	Pauillac 1846
10	do	St-Queyron-Margaux
100	do	vin rouge ordinaire

100 barils vin blanc Barsac et Sauterne.
En magasin et à vendre par P. LONGIS,
23av 116, rue Royale.

PORTO—200 barils Burgundy Porto
En magasin et à vendre par
P. LONGIS,
23av 116, rue Royale.

MADERE—50 barils Madère, en magasin et à vendre par P. LONGIS,
23av 116, rue Royale.

MARSEILLE—150 barriques vin rouge, en magasin et à vendre par P. LONGIS,
23avril 116, rue Royale.

BORDEAUX—200 caisses vin Chateau-Lafitte et Chateau-Margaux,
100	do	St-Julien-Marie
100	do	do Médoc,
150	do	Haut-Brion 1844 et 1847.

En magasin et à vendre par P. LONGIS,
23av 116, rue Royale.

POIVRE—100 caisses
SEL DE TABLE—30 caisses
FROMAGE [illegible]—100 caisses
BEURRE DE GOSHEN—100 barils prime.
OIGNONS—30 barils, à vendre par
E. J. HART & CO.
23av 25, rue Tchoupitoulas.

HUILE DE BALEINE—[illegible] gallons huile d'été [illegible] et d'hiver, [illegible] à vendre par
J. [illegible]
[illegible]

BLANC DE BALEINE—[illegible]
H. A. [illegible]

Veillées Louisianaises.

M. CH. TESTUT nous prie d'annoncer que la première livraison de cette publication paraîtra le premier jeudi du mois prochain, et par la suite, chaque jeudi.

La série des romans historiques sur la Louisiane s'ouvrira par un épisode de 1714, ayant pour titre: *St-Denis*.

D'autres romans vont être livrés à l'éditeur par des écrivains tant indigènes qu'étrangers, dont la réputation littéraire est déjà faite:

La Mère des Pirates, par ...
Un Cœur pour une Tête, ...
Le Premier Créole, ...
Les Spartiates du 18me Siècle, ...
Double Drame, ...
Mucius Scævola, ...
Le Mariage d'une Morte.

On s'abonne chez l'éditeur, encoignure Dauphine et Du Maine, au premier; chez M. Méridier, imprimeur de l'ouvrage, encoignure Ste-Anne et Condé, et chez les principaux libraires de la ville.

Pour un an $6
Pour 6 mois 3

20 av—3f

Dr. A. LEMAT.

Encoignure Orléans et Dauphine.

LE Dr. A. LEMAT informe le public qu'il vient de se fixer en ville et donnera des consultations de 2 à 4 heures. 20 av—1f

Mme. F. FRYER,

A l'honneur d'informer les dames qu'elle fera aujourd'hui samedi 21 courant, l'ouverture de la plus grande partie des MARCHANDISES reçues par le navire Exchange, consistant en bérège, gaze de l'inde, mantelet dentelle, soie et mousseline, ruban gaze, taffetas, pompadour, ombrelle, ganterie d'été, éventails, modes de printemps, &c. 21 av

L. AVET,

Graveur sur Camée miniature,

Encoignure Chartres et Toulouse, au magasin de Tatout frères, Nouvelle Orléans.

L. AVET, grave des portraits sur camée, prix sur la ressemblance daguerréotypée. Ressemblance parfaite garantie. 21av—1m

A VENDRE—En débarquement des navires du Havre et de Bordeaux, le Rockingham et la Céphalide:
90 barriques vin de St Julien,
150 barillets de vin blanc Haut Sauterne vieux,
50 caisses absinthe Yersin & Lecoultre.
M. DUDOUYT,
21 avril 13, rue Toulouse.

CUISINIERE française, excellente blanchisseuse et repasseuse, parlant l'anglais et le français, à vendre. Pour plus de détails, s'adresser à A. BONNABEL,
21avril Encoig. Natchez et Tchoupitoulas.

CHANGE sur Paris—Une traite tirée de la somme de $7,605 francs à 30 jours de vue, à vendre par E. D. BLOSSMAN,
21 mars 12, rue Conti.

CHANGE sur New-York—$2100 à vue et $6000 à 60 jours, à vendre par
DUPOUR, WILLIAMSON & Co,
20 av 35, Natchez.

BOTTES, Souliers et Brodequins — 300 caisses, comprenant un assortiment complet de chaussures fraîches et de saison, à vendre par R. G. HOBBS,
21avril 12, rue de la Douane.

Bottes, Souliers et Brodequins.—91 caisses en débarquement des navires Middlesex et Ashburton et à vendre par G. W. DUNBAR,
20 avril 20, rue de la Douane.

KETSHUPS—500 caisses en magasin et à vendre par E. J. HART & CO,
20av 25, rue Tchoupitoulas.

EXTRAIT DE MURES, CERISES ET PECHES—30 caisses en magasin et à vendre par E. J. HART & CO,
20av 25, rue Tchoupitoulas.

MORUE ET HARENGS—500 caisses, à vendre par E. J. HART & CO,
[illegible] 25, rue Tchoupitoulas.

EN débarquement du navire Edwin, capitaine Moore, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné:
100 barriques vin rouge Marque Médoc No 1.
100 caisses de 12 bouteilles cerises à l'eau de vie.
30 do de 12 litres absinthe do
20 do de 12 do prunes do
NUMA LACOSTE,
20 avril 147, rue Royale.

VINAIGRE—10 barils vinaigre de vin blanc, marque Mesier frères, en débarquement du navire la Laure, à vendre par
NUMA LACOSTE,
20 avril 147, rue Royale.

DAMEJEANNES françaises—300 damejeannes de 5 gallons.
100 damejeannes de 3 gallons.
100 do de 2 do
100 do de 1 do
En débarquement du navire Jacques Lafitte, venant du Havre, et à vendre par
NUMA LACOSTE,
20 avril 147 rue Royale.

CHAMPAGNE HEIDSICK—100 paniers de 12 bouteilles et 24 demi-bouteilles, en magasin et à vendre par NUMA LACOSTE,
20 avril 147, rue Royale.

EAU-DE-VIE—15 demi-pipes J J Dupuy, 4e preuve, 10 quarts do Dussaulng & Co, do preuve.
12	do	Renal,	do
12	do	J. J. Dupuy, 1842,	1ere preuve.
5	do	Hy. Fabre, 1844,	do
10	huitièmes de pipes, do	1844,	do
5	quarts	do 1846,	do
10	huitièmes de pipes,	do 1846,	do

A vendre par B. TALAMON,
20 avril 182, rue Royale.

VINS—30 barils vin blanc Haut Barsac.
150 do do Haut Sauterne.
10 barriques vin rouge St Emilion.
10 do do Macau Médoc et St Julien Médoc.
30 do do St. Julien, 1846.
30 do do de 1844, Pauillac Médoc, St Julien et St Estèphe.
140 caisses vin rouge St Estèphe et St Julien.
100 do do vieux, Chateau Léoville, St Estèphe et Valmier Margaux.
35 do do Chateau Léoville, 1841.
20 do do vin blanc Haut Sauterne, 1840.
30 do do do 1/2 bouteilles, à vendre par B. TALAMON,
20 avril 182, rue Royale.

ABSINTHE, KIRSCH—30 caisses absinthe de Sauvajot & Bruneton.
100 caisses absinthe suisse de Jean Renaud.
60 do kirsch do à vendre par B. TALAMON,
20 avril 182, rue Royale.

FROMAGES DE GRUYERE—10 meules Gruyère, à vendre par B. TALAMON,
20 avril 182, rue Royale.

HUILE D'OLIVE de Paguet—12 onces et 24 onces, do do en demi bouteilles;
Guignolet d'Angers, eau de fleurs d'oranger, sardines à l'huile, bouchons ordinaires, bouchons à damejeannes, à vendre par
B. TALAMON,
20 avril 182, rue Royale.

CHAPEAUX DE SOIE pour hommes—3 caisses de 4 douzaines chacune, à vendre par
B. TALAMON,
20 avril 182, rue Royale.

BOUCHONS POINTUS—15 balles bouchons pointus, fins, de 30,000 chaque, à vendre par
AUGUSTE MOLIER,
21 av—6 22 Vieille Levée.

EAU-DE-VIE—20 quarts eau de vie marque Aug. Navarrens, en débarquement du navire Cephalide, de Bordeaux, à vendre par
AUG. MOLIER,
21 av—6f 22, Vieille Levée.

AVIS.—Pendant mon absence de la Nouvelle-Orléans, M. P. A. Déglos, reste chargé de ma procuration générale.
[illegible] avril FRED. BOVIS.

M. LEOPOLD JEANNET et M. E. B. LANEYEE sont chargés de mes affaires pendant mon absence. Nlle-Orléans, 19 avril 1849.
19av C. W. TIGLES.

A LOUER—Deux maisons de résidence à étage en briques, dans l'avenue de Washington, Lafayette, entre les rues Chippewa et Jersey. S'adresser à
LABORDE & XIQUES,
19 avril 31, rue de la Commune.

A LOUER—Le magasin neuf en briques à quatre étages, rue du Front, entre celles du Canal et Crossman, vis-à-vis le débarcadour des bateaux à vapeur. S'adresser à
LABORDE & XIQUES,
19 avril 31, rue de la Commune.

A LOUER—Le magasin et la maison, rue de la Vieille Levée, vis à vis, le marche à la viande et après l'encoignure de la rue Ste Anne, dernièrement occupée par M. Moret. S'adresser à EUG. ROCHEREAU & CO,
19av 17 & 19, rue St-Louis.

CHOLERA,

Fièvre jaune, fièvres intermittentes, guérison radicale et préservatif par le Sirop Végétal.

J. Cabine, élève de M. le Baron Thénard, président de l'école de Chimie, de Paris, vient d'introduire dans cette ville le Sirop Végétal employé à Paris à l'époque du choléra, et dont les heureux effets ont été si vivement appréciés alors. Dans un moment où la population se trouve exposée au même fléau, l'auteur croit rendre un important service à la communauté en lui offrant le Sirop Végétal dont les propriétés s'étendent aussi à la guérison des fièvres intermittentes et de la fièvre jaune. La manière de l'employer est très simple, et est expliquée dans le prospectus délivré avec les bouteilles. Prix $1.

Chez l'auteur, rue d'Orléans, No 148, au 1er.
19 avril—1 m

CONSERVES ALIMENTAIRES de St.-Louis—En débarquement du steamer Autocrat:
Bœuf rôti en boîtes de 2 livres; bœuf bouilli do; idem à la mode do; bœuf en daube, veau rôti, tenson rôti, côtelettes de veau et de mouton, bouillons gras, julienne, pâtés de grives et de bécasses, canards sauvages aux olives, bécassines rôties, saucissons truffés, tation Lyon, &c., &c., à vendre par
FERRIOS FRERES,
19 avril encoig. Royale et Dumaine.

CIGARES de la Havane—Un bel assortiment, contenant en Regalias, Cazadores, Panetelas, Prensados, Millares, des meilleures marques, savoir: Extra Regalias, Marina, Infancia, Constellacion, Missisipi, Volunteers, Victoria, America, Pureza, Cabanas, etc., à vendre par
Fco DE FUENTES & Co,
5 av 94, rue Commune.

TABAC—25 balles tabac principe pour capes et tripes, en consignation et à vendre par
L. CANTIN,
20mars 73 1/2, rue des Magasins.

TABAC—50 balles Vuelta de Abajo pour capes et tripes, en débarquement, et à vendre par
L. CANTIN,
20mars 73 1/2, rue des Magasins.

MAGASINAGE.—Pour marchandises légères, telles que toile à emballage, cordes, cannes, à bas prix, dans le grand et beau magasin No. 73 1/2, rue des Magasins.
20mars L. CANTIN, rue Magasins.

BRANDY—En douane et à vendre par les soussignés:
15 demi-pipes eau-de-vie "Bouvet Jne,"
10 quarts de do Rodhelle "United pe[illegible]"
10 huitièmes pipe do do 1842,
10 quarts do do Pinet Castillon & Co.
THOMAS PERRY & Co.
31 mars—e [illegible] rue Royale.

MIEL—30 barils [illegible]
[illegible]

SUCRE [illegible]
[illegible]

VARECH [illegible]
14 av—6f

MM. les Editeurs,

Veuillez annoncer M. ALEXANDRE DERBES, juge actuel, comme candidat à la place de Juge de Paix de la 4me Cour de Justice, à l'élection qui aura lieu le 5 novembre prochain.
PLUSIEURS VOTANTS.

PREMIERE COUR DE DISTRICT.

Veuillez annoncer M. ALFRED ROUSSEAU, greffier actuel de la Première Cour de District de la Nouvelle-Orléans, comme candidat à la même place, aux élections générales de novembre prochain.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT.

Veuillez annoncer EMILE WILTZ, comme candidat à la place de Greffier de la Deuxième Cour de District.

Messieurs les éditeurs,

Veuillez annoncer TH. C. POOLE, actuellement greffier de la 2e Cour de district, comme candidat à la même place pour la réélection qui doit avoir lieu le 5 novembre prochain, et il sera supporté par
UN GRAND NOMBRE D'AMIS des trois Municipalités et d'Alger.

M. l'Editeur,

Veuillez annoncer THOMAS GILLMORE, comme candidat pour la place de greffier de la 4me Cour de District, à l'élection qui doit avoir lieu le 5 novembre prochain.

Messrs les Editeurs—Veuillez annoncer JAMES A HOPKINS, comme candidat à la place de Greffier de la 4me Cour de District, à l'élection de novembre prochain.
PLUSIEURS AMIS.

MM les Editeurs,

Veuillez annoncer J. B. F. MAXENT comme candidat à la place de Greffier de la quatrième Cour à l'élection qui doit avoir lieu le 5 novembre prochain.
PLUSIEURS AMIS.

Nous sommes autorisés à annoncer GEORGE A. FOSDICK comme candidat à la place de greffier à la 5me Cour de District, à l'élection qui doit avoir lieu le 5 novembre prochain.

M. l'Editeur,—Veuillez annoncer que M. PROSPER LEBLANC, le greffier actuel de la Cinquième Cour de District, est candidat pour la place qu'il occupe, à l'élection qui aura lieu en novembre prochain.

MM. les Editeurs,

Veuillez annoncer M. JOHN B. LEEFE, comme candidat à la place de Greffier de la 5me Cour de District à l'élection qui doit avoir lieu le 5 novembre prochain.
PLUSIEURS VOTANTS.

M. l'Editeur,

Veuillez annoncer JOSEPH ULYSSE CHEVALIER, comme candidat pour la place de Constable de la Quatrième Cour de Justice de Paix, à l'élection qui doit avoir lieu le 5 novembre prochain.

Messieurs les Editeurs,

Veuillez m'annoncer comme candidat à la place de constable de la Cour de justice de paix à l'élection qui doit avoir lieu le 5 novembre prochain.
J. BARNES.

M. l'Editeur,

Veuillez m'annoncer comme candidat à la place de Constable de la 4me Cour de Juge de Paix, à l'élection du 5 novembre 1849. Votre serviteur FRANCIS MOUNEY.

MM. les Editeurs,

Veuillez annoncer M. L. C. JUMONVILLE comme candidat à la place de Constable de la 4me Cour de Justice de Paix, à l'élection qui aura lieu le 5 novembre prochain.
PLUSIEURS VOTANTS.

MM. les Editeurs,

Veuillez annoncer M. PAUL EMILE CROZAT candidat à la place de constable de la 4me Cour de Justice de Paix, à l'élection qui aura lieu le 5 novembre prochain.

AVIS.

PERSONNE n'est autorisé à recevoir ou acquitter aucun compte pour les propriétaires de l'*Abeille*, excepté M. E. Duverger, notre teneur de livres, et MM. E. Morton Quirk et De La Neuville, nos collecteurs.

Nouvelle-Orléans, 3 avril 1849.
4av MAGNE & WEISSE

AVIS.—Le soussigné s'est associé avec Monsieur William C. Murno, et a recommencé l'exercice de sa profession d'avocat.
10 avril—1m J. P. BENJAMIN.

MADAME MACÉ

A L'HONNEUR de prévenir les Dames de cette ville qu'elle vient de recevoir de Paris, par les navires Exchange et Roger Sherman, le complément de ses marchandises de modes et nouveautés de printemps, consistant principalement en chapeaux et capotes de paille, bareges pompadour et damas, grenadines, rubans et taffetas, fleurs pour modes et coiffures, &c., qu'elle va faire l'ouverture mercredi prochain, 25 du courant.
23 avril—1 34, rue de Chartres, enc. Douane.

F. FRYER.

MADAME F. FRYER a l'honneur de prévenir les dames qu'elle a reçu le complément de ses marchandises, par les navires Exchange et Roger Sherman, consistant en grand assortiment de chapeaux de paille garnis et non garnis, de crêpe et taffetas, barèges pompadour, grenadine, brochés et imprimés, mousseline de couleurs, ombrelles, broderies, mantelets de soie et de dentelle, qu'elle offre à des prix modérés.
24 avril

AVIS.

LE soussigné quittant le genre d'affaires qu'il a suivi jusqu'à ce jour, a l'honneur d'informer ses amis et le public qu'il a vendu son magasin, rue de Chartres, à M. F. Legrand, qu'il prend la liberté de recommander à ses clients.
Nlle-Orléans, 19 avril 1849.
23av—2f A. PAVILLIER.

AVIS.

NOTRE BOITE DE BANQUE contenant de L'OR, DE L'ARGENT, DES BILLETS A RECEVOIR, et plusieurs AUTRES DOCUMENTS DE VALEUR, ayant été volée de notre bureau samedi matin, entre 9 et 10 heures, nous informons les personnes qui ont pris cette boite, que si les BILLETS A RECEVOIR et autres papiers qui s'y trouvent nous sont renvoyés, L'ARGENT SERA ABANDONNE ET IL NE SERA FAIT AUCUNE QUESTION.
Mr. BAILLY BLANCHARD & Co.
9 avril 99, rue de la Douane.

INSTITUT ST.-LOUIS.

CETTE institution fondée il y a dix ans, s'est placée, surtout dans ces derniers temps, au premier rang des maisons d'instruction. *L'enseignement* le plus profond et le plus brillant à la fois y est donné en Anglais et en Français par des professeurs et des maîtresses d'une habileté reconnue. *L'éducation morale et pratique* y est l'objet d'une sollicitude toute particulière. *Les exercices religieux* de chaque culte y sont suivis avec les plus grands soins; tous les ans, l'aumônier de l'institut prépare les *élèves catholiques à la première communion* pour deux époques: l'une au mois d'avril, l'autre au mois d'août.

Les arts d'agrément, la musique, piano et harpe, solfège et chant, le dessin, peinture, y sont aussi enseignés par les maîtres du talent le plus remarquable.

Les cours ont lieu pendant *toute l'année* sans interruption ni vacances.

Il y a dans l'institut des appartements particuliers disposés pour les jeunes personnes qui veulent perfectionner leur instruction, sans suivre les classes ordinaires. Le nombre de ces appartements sera doublé en novembre prochain, pour satisfaire à plus de demandes qu'on ne l'a pu jusqu'à présent.

N. B. Ne sont reçues dans ces appartements, que des jeunes personnes prenant des leçons à l'institut.

Pour avoir les prospectus, s'adresser aux principaux libraires de la ville, ou à l'Institut. L'établissement peut être visité tous les jours par les parents.
13 av—1f

PROPRIETE A VENDRE.

Cette propriété est à Biloxi, située à deux îlets du Lac, mesurant 100 pieds de face à la rue sur 90 de profondeur. Il y a une jolie maison en bois, bouzillée en dedans et enduite, toute neuve, composée de 4 appartements, et une cabine dans la fond. Le terrain est entouré en planches.

Conditions: un tiers comptant et la balance payable à 12 et 18 mois, en billets hypothécaires et portant intérêt à raison de 8 par 0/0 par an, du jour de la vente.

S'adresser rue des Remparts No. 29, ou à François Mébaut, à Biloxi. 17 avril—15

Bureau de la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans.

Nouvelle-Orléans, le 14 avril 1849.

AVIS est donné aux actionnaires que l'élection annuelle de neuf directeurs aura lieu au bureau de la compagnie le lundi 30 courant, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.
14 av—15f J. TUYES, Secrétaire.

AVIS AU PUBLIC.

AYANT perdu un billet de QUATRE MILLE piastres tiré par M. Casimir Lacoste, à mon ordre, payable en tout avril 1849, je préviens le public qu'il n'a point été endossé par moi, et que je m'oppose à ce qu'il soit escompté.
Nouvelle-Orléans, le 22 avril 1849.
22 avril—2 PEPITE LACOSTE.

ON offre à louer, avec toutes ses dépendances, une très jolie propriété, dite Romainville, à deux milles de la Nouvelle-Orléans, sur la rive droite du fleuve, mesurant un arpent de face.

S'adresser à M. Casimir Lacoste, chez M. le Dr Ranoé, rue St Pierre, No 124. 22 avril—2

DEMANDE DE NOURRICE.—On demande de suite une bonne et saine nourrice de couleur; on la préférerait sans enfant. S'adresser au No 5, rue des Remparts, entre Canal et Commune.
23 avril—3

AU PRIX COUTANT—3 balles organdie grande nouveauté, à vendre par
5 avril H. DE GOER & RIFFLARD.

Marchandises de la Chine.

NOUS offrons en vente aujourd'hui un carton de véritable crêpe de Chine, pour robes, couleur bleu-mazarin, toutes nuances de gris, argenté et ardoise, avec quelques pou de soie unis, de choix. Nous offrons en outre une caisse de barèges de Paris, superbes et nouveaux dessins, à 18 cents 3/4: ils ont coûté 35 cents.

Shawls blancs de la Chine, formant un stock des mieux choisis dans la Cité.
THOMAS BRADY,
16 avril 21, rue de Chartres.

MARCHANDISES SECHES.

THOMAS BRADY,

No. 21, RUE DE CHARTRES,

OUVERT CE MATIN, au magasin de Thomas Brady, No 21, rue de Chartres, 10 caisses éventails Chinois, de 5 cents à 10 piastres chaque. Aussi, shawls blancs de crêpe de la Chine, unis et brodés, depuis une piastre jusqu'à cent-cinquante piastres, ainsi qu'un joli choix de broderies, valenciennes, dentelles et bordures. 11 avril—1m

Montres et Bijouterie.

DAVID MELVILLE, *marchand en gros*, 34 rue de Chartres, au premier.—Reçoit par les arrivages de la fabrique de MELVILLE & Co, de New York, toute espèce de bijouterie. Toujours en main un grand assortiment de montres, à vendre en gros seulement, au prix de New-York.
[illegible]

E. CLAUDE, Miroitier,
Encoignure Orléans et Treme.

REPOLIT les vieilles GLACES et les remet A NEUF, étamage, encadrements, dorure en tous genres et entreprennent tout ce qui concerne sa partie. Assortiment de glaces françaises et Belges au plus juste prix.
[illegible] 10 janv—1m

[illegible]

AMUSEMENTS

THEATRE D'ORLEANS,

MARDI 24 AVRIL 1849.

La dernière représentation de
HAIDÉE
ou
Le Secret.
Opéra en 3 actes, musique d'Aubert.

Jeudi 26, bénéfice de M. MONTASSIER.
Le spectacle commencera à 7 heures.

GRAND CONCERT,

Donné par M. EUGÈNE CHASSAIGNAC, à l'Armory Hall, le mercredi, 25 avril 1849.

M. CHASSAIGNAC a obtenu par une faveur unique, le concours de

Mme BERTON,
Et de MM. DULUC
LEON FLEURY,
CORRADI.

Mme T. CAILLY a bien voulu se joindre au bénéficiaire dans cette occasion, ainsi que M. FOURMESTRAUX, premier hautbois solo du Théatre d'Orléans.

Un pianiste amateur de cette ville, a également consenti à prêter le secours de son talent à M. Chassaignac.

L'affiche du jour et les programmes donneront de plus grands détails.

On trouve des billets chez les principaux libraires et marchands de musique, et à l'Armory Hall, le jour du Concert.

21av—2 Prix du billet $1

STATUES DE HIRAM POWERS,

VENANT D'ARRIVER.

LE PECHEUR,
PROSERPINE,
GÉNÉRAL JACKSON.

CES trois statues d'Hiram Powers viennent d'arriver de Florence (Italie) et seront exposées pour la première fois au Ameriques à la maison d'Etat, rue du Canal; ainsi que la magnifique statue de l'Esclave Grecque.

La salle d'exposition est ouverte de 9 heures A. M. à 4 heures P. M.

Prix du billet 50 cents. Pour la durée de l'exposition $1. Pamphlets 10 cents.

N. B.—L'exposition finira positivement samedi fin mai. 21av—1f

SALLE DE BAL DU GLOBE,

ENCOIGNURE ST-CLAUDE ET ST PIERRE, PRES DU VIEUX BASSIN.

Le propriétaire informe respectueusement ses amis et le public, que ce magnifique établissement ayant été réparé avec le plus grand soin, et tout le goût possible, sera ouvert pendant l'hiver, à partir du samedi, 23 courant, jour où aura lieu un GRAND BAL PARE ET MASQUE. A dater de cette époque les bals seront régulièrement ouverts tous les lundis, Mercredis, Jeudis et Samedis.

L'orchestre sera composé des meilleurs artistes de la ville, et rien ne sera négligé pour rendre les réunions les plus agréables possible. La police y sera active, et l'ordre le plus sévère sera requis.
SALVADOR VIOSCA, Propriétaire.
GEO. H. STEPHENS, Directeur.

N. B.—On trouvera réunis à cet établissement un café contenant les liqueurs et vins de premier choix, ainsi qu'un restaurant pourvu des friandises les plus recherchées. 25 oct

QUARTIER-GENERAL
LEGION DE LA LOUISIANE.
Nlle-Orléans, 22 avril 1849.

LES commandans des compagnies sont priévenus que le contingent revenant aux Compagnies de la Légion sur l'appropriation de $5,000 de la Municipalité No. 1, sera payé au bureau de Brig.-Général, mercredi 25 du courant, à midi.
D. AUGUSTIN,
23av Brigadier-Général.

CREMES A LA GLACE, SORBETS ET LIMONADES, Sur la place St-Antoine.

COURVOISIER & Co. préviennent le public que dimanche prochain 1er avril, ils feront l'ouverture de leur Pavillon, situé place St-Antoine, où l'on servira journellement des Glaces, Sorbets et Limonades, depuis onze heures du matin jusqu'à la même heure du soir. 30 mars

A LOUER ou à vendre—Le SALON DE BILLARD et tous ses accessoires, situé sur les bords du Lac, au bout du nouveau chemin à coquilles, près du restaurant de Boger.

Pour plus amples informations, s'adresser au commissaire de Armes, au bureau du recorder de la première Municipalité. 27 mars

JOLIE RESIDENCE D'ETE POUR FAMILLE.

A LOUER—Le haut de la maison encoignure Esplanade et Vieille Levée, se composant de deux étages nouvellement réparé et très convenable pour une famille.
19 avril—15 S'adresser sur les lieux.

EN débarquement des navires Exchange et Roger Sherman, du Havre, le soussigné offre à vendre 4 tonneaux Gruyère Suisse, première qualité, 40 caisses fromage de Hollande.
DOMINIQUE LANATA,
10 avril Nos. 9 & 10, rue Jefferson.

CUISINIERE.—On demande une cuisinière française. Il est inutile de se présenter sans de bonnes recommandations. S'adresser No. 2 Toulouse, à H. N. BENNEN
14av

BAZAR LOUISIANAIS,

No. 51, rue Condé.

UN grand assortiment de rubans nouveauté chiffonnières, tables à ouvrage, toilettes, fournitures pour bourses et objets de fantaisie à prix modérés. 13 mars

ARPENTEUR ET INGENIEUR CIVIL,

Bureau No 34, rue du Camp.

LE soussigné dresse des plans, fait des dessins des contrats et surveille l'érection de toutes espèces de machines, pour presses à coton, sucreries, moulins à scier et à raboter, &c.

Il fait aussi des dessins pour obtenir des patentes.
3 mars—3m F. W. COOK.

FASHIONABLE STORE,

Encoignure St-Charles et Commune,

J. DUCOURNAU a l'honneur d'annoncer à ses pratiques et au public en général qu'il partira pour France le 20 courant; les personnes qui ont des commandes à lui faire sont priées de passer au plus tôt à son magasin pour prendre des mesures. Indépendamment de sa partie il se chargera des commandes de quelque nature que ce soit, qui seront exécutées pendant son séjour à Paris.
14 av—15 f J. DUCOURNAU.

Graines fraiches de Jardinage.

LE soussigné vient de recevoir par les derniers arrivages d'Europe et du Nord—
10 variétés de graines de choux.
Aussi—Un grand assortiment de radis.
Les planteurs trouveront des assortiments complets en boîtes à $3, 5, 10 et 20 chaque.
Les jardiniers pourront s'approvisionner, par livres, boisseaux, barils, au cours de la place.
Les ordres peuvent être adressés au principal établissement, conduit par P. Maupay, Philadelphie ou à B. MAUPAY,
14 av 35, rue du Camp.

Crème à la Glace—Salon sur l'Esplanade.

LES Messieurs et les Dames qui désirent respirer un air pur et jouir à la fois de la vue du fleuve et de la ville en prenant des glaces, limonades et sorbets, sont invités à aller visiter le salon ci-dessus nommé, situé vis à vis la rue de l'Esplanade, où ils trouveront des friandises préparées de la meilleure manière. Les ordres par gallons sont ponctuellement remplis. 14av—1f

Bazar Louisianais.

No. 54 rue Condé.

MESSIEURS VIDAL & Co., tiennent constamment en mains un grand nombre d'articles de fantaisie et mercerie, qu'ils vendent à des prix très modérés:
Ombrelles avec et sans frange;
Eventails, un joli assortiment;
Passementerie et franges;
Gants et mitaines en filet;
do de fil d'Ecosse pour dames et messieurs;
Fournitures pour bourses, etc., etc. 14 avril

Livres, Registres et Cartes à Jouer.

LE Fils du Diable, par P. Feval, 9 volumes.
Histoire des Prisons, 1 do.
Revue Pittoresque à $1 25 le volume.
Revue des Feuilletons à 1 00 le volume.
Abonnement à l'Echo des Feuilletons.
Au Magasin Pittoresque.
Au Journal de Modes la Toilette.
Assortiment de pamphlets à 20 et 25 cents contenant chacun un superbe roman.
Grand assortiment de registres, répertoires et agendas, papier ordinaire à écolier, à dessin et à lettres.
Le timbre aux initiales ou pour la raison de commerce se fait gratis.
Reçu par le navire Exchange, du Havre,
Cartes à Jouer fines et ordinaires, à vendre à très bon marché, cartes d'adresses blanches et de couleur.
Abonnement de lecture.
Atelier de Reliure.
Chez C. GODIN,
23 avril 133, rue de Chartres.

Nouveautés Littéraires.

EN VENTE, à la Librairie de Vve. HEBERT, No 149, rue de Chartres:
Divers—Biographie des 900 Représentants du peuple.
G. Sand—Travailleurs et propriétaires.
Proudhon—Question sociale.
L. Blanc—Révolution au Luxembourg.
V. Cousin—Philosophie populaire.
Chs. Dupin—Petits traités de l'Académie des Sciences.
Biographie de Louis-Napoléon Bonaparte.
Constitution française.
Vte. D'Arlincourt—Dieu le veut.
Lamennais—De la famille et de la propriété.
Do Le Coup de sabre ou l'Empire de Satan.
Do République française.
Do Credo social.
Compendium de médecine, 8 volumes.
Lamartine—Œuvres complètes, 17 vol.
Do Les Girondins, 8 vol.
Do Raphaël 1 vol.
Divers—Million de faits, 1 vol.
Louis-Philippe d'Orléans—Mon journal, 1 vol.
Reybaud—Jérome Paturot à la recherche de la meilleure République.
Do Jérome Paturot à la recherche d'une position sociale.
Staël—Corinne ou l'Italie.
Ph. Barotte—Histoire de France.
Bouchardat—Formulaire magistral.
Levi—Romans historiques.
Manuel du Distillateur.
Berquin—Œuvres complètes.
Do L'Ami des Enfants.
Scènes du Bonhomme Richard.
Manuel du Cuisinier.
[illegible] 1 vol.
[illegible] de Dix ans, 5 vol.
[illegible], 2 vol.
[illegible]

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPEDIES.

Navire Henry, Noyes, pr Boston.
Talleyrand, Webb, pr Marseille.
Alexander, Sandford, pr le Havre.
Barque Jane Gano, Mathias, pr New York.
Brick Albemarle, Comery, pr Philadelphie.
Robert Wain, Burns, pr Apalachicola.
Goelette Alice, Miner, pr Pensacole.

ARRIVES.

Navire Gen. Berry, Patterson, de New-York.
Galena, Leavitt, de New-York.
Austerlitz, Ulrick, de Londres.
Miltiades, Gronin, de Liverpool.
Brick Columbus, Davis, de Rimi.
Ann et Julia, Hanley, de Chagres.
Adams Gray, Schneidam, de la Havane.
Goelette Gen. Taylor, Anderson, de Sabine.
Pauline, Young, de Apalachicola.
Crescent City, Percival, de Chagres.

—STEAMERS.—

St Louis, Cable, de St Louis.
Bostona, Dustin, de Louisville.
Bertrand, Castillo, de St Martinville.
Princess No 3, Holmes, de Vicksburg.
Iowa, Morehouse, de St Louis.
Duroc, Lathen, de Fort Smith.

LIGNE DE CUNARD.

DE LIVERPOOL.

Europa, de Liverpool à New-York...... 7 Avril
Cambria, de Liverpool à Boston........... 14 Avril

D'AMERIQUE.

Europa, de New York à Liverpool.......... 2 Mai
Cambria, de Boston à Liverpool............ 16 Mai

LE soussigné offre ses sincères remerciments aux différentes compagnies de pompiers, pour le zèle qu'ils ont déployé en préservant sa propriété de l'incendie qui a eu lieu le 22, et principalement les compagnies Nos 4, 8, 9 et 10. Il profite également de cette occasion pour remercier en son nom et en celui de ses voisins l'honorable Maire A. D Crossman, pour l'aide et les soins qu'il a apportés pendant le temps de l'incendie.
24 av JOS. LANATA.

JE remercie de tout cœur les personnes qui ont bien voulu m'aider à sortir mes marchandises de mon magasin, et aussi les Compagnies de Pompiers pour leurs efforts inouis à empêcher l'incendie d'hier soir de se communiquer à mon magasin, particulièrement les Compagnies Eagle Fire Company No. 7 et Neptune Fire Company No. 4.
Nouvelle-Orléans, le 23 avril 1849.
DOMINIQUE LANATA,
24 av Nos. 9 et 10 rue Jefferson.

Toiles à Draps à Chemises, Damas Ouvrés, etc.

P. & E. REILLY, en Liquidation.

Encoignure des rues Royale & Canal,

VIENNENT de recevoir de Belfast, Irlande, un très grand assortiment de toiles sans apprêt, des meilleures fabriques, savoir: toiles à chemises, toiles à draps, 10/4, 11/4, 12/4, de pour taies d'oreiller, damassé pour nappes, ouvré à serviettes, services de table damassés, courtepointes en toile à border damassée, artiste nouveau pour la saison d'été, toiles imprimées, genre nouveau pour robes et habillements d'enfants, etc. Tous ces articles seront vendus au prix coûtant d'importation.

Les soussignés appellent L'ATTENTION PARTICULIERE sur leur choix de toiles de tous genres qui sont de manufactures bien connues et qui seront vendues à des prix réellement au-dessous du cours ordinaire.
24 av—1m P. & E. REILLY.

CONDUIT aux épaves de la première municipalité, rue Derbigny, entre Dumaine et Ste Anne:

Un cheval bai, borgne de l'œil droit, les deux pieds de derrière blancs, sans aucune autre marque ni étampe visibles.

Une vache alezane, la tête, le dos, le ventre et la queue blancs, marquée à une oreille, sans aucune autre marque ni étampe visibles.

Si d'ici au 3 mai les dits animaux ne sont pas réclamés, ils seront vendus au lieu et heure accoutumés, par Spear & Deler, encanteurs.
MICHEL DUREL,
24 avril—3m10 Gardien des épaves.

$30 de Récompense

SERONT payées à la personne qui arrêtera l'esclave LUCIE. Elle peut avoir vingt deux ans; elle a la peau noire, jolie figure, dents blanches, une petite cicatrice du côté droit, près du sourcil; elle est de moyenne taille, assez mince, parlant l'anglais et le français. Elle a été vue rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital. S'adresser à
EDMOND FRONARD, ou chez
M. MEDERIC,
23av—3m Rue Dauphine, 180